

STUDENTS' UNITED NATIONS
NATIONS UNIES DES ÉTUDIANTS
VEREINTE NATIONEN DER STUDENTEN



VADE MECUM DES COMMISSIONS
INTERNES

Adopté par le Conseil Restreint le *26 septembre 2016*.

Par soucis de lisibilité, les termes désignant des personnes ou des fonctions s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin.

I. GÉNÉRALITÉS

Définition	Article 1 Les Commissions Internes du Students' United Nations, ci-après SUN, sont un des évènements de l'association.
Description	Article 2 1. Les Commissions Internes sont une occasion unique pour les élèves de se familiariser avec les règles de procédure et d'obtenir des conseils des membres du Staff du SUN. 2. Les Commissions Internes sont composées de deux périodes : a. Le Workshop (atelier de travail) ; b. La Simulation d'une Commission de Rédaction.
Composition	Article 3 Les Commissions Internes regroupent : a. Les élèves d'un ou plusieurs établissements membre du SUN ; b. Leur(s) enseignant(s) ; c. En principe, au minimum un Président de Séance (candidat ou accrédité) et un Membre du Comité Exécutif.

II. WORKSHOP

Définition	Article 4 Le Workshop est une période dédiée aux échanges entre les élèves et les membres du Staff du SUN.
But	Article 5 Cette session est consacrée au travail sur les règles de procédure, la présentation d'une résolution et la structure générale des Commissions de Rédaction. C'est un moment propice aux questions des élèves.
Déroulement	Article 6 1. Le Président de Séance siégeant et/ou le(s) Membre(s) du Comité Exécutif donnent toutes les informations bénéfiques aux élèves concernant les Commissions de Rédaction et l'Assemblée Générale.

2. Les Membres du Staff expliquent la forme et les modalités de procédure appliquées lors d'une Commission de Rédaction conformément aux articles 37 et suivants du Règlement des Commissions de Rédaction.

III. SIMULATION D'UNE COMMISSION DE RÉDACTION

Définition

Article 7

La simulation d'une commission de rédaction est une période dédiée à la préparation et au conditionnement pour les Commissions de Rédaction. C'est un exercice pratique pour les élèves.

Déroulement

Article 8

1. Certaines délégations effectuent la présentation de leur résolution comme lors d'une Commission de Rédaction conformément aux articles 20 et suivants du Règlement des Commissions de Rédaction.
2. Les Membres du Staff interviennent si nécessaire pour garantir le bon déroulement et apportent leur aide aux élèves à tout moment.
3. A la fin de chaque présentation, les membres du Staff donne des conseils à la délégation pour l'améliorer.

IV. DISPOSITIONS FINALES

Modalités de
révision

Article 9

Le présent règlement peut être révisé, modifié ou abrogé conformément aux dispositions statutaires de l'association.

Entrée en vigueur

Article 10

Le présent règlement est adopté par le Conseil Restreint le 26 septembre 2016. Il entre en vigueur à la date de son approbation.